

Quels sont vos appuis?

Appui financier

- Mesure fiscale du Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail : les salaires du superviseur et du stagiaire sont des dépenses admissibles.
- Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (loi sur les compétences) ; les dépenses engagées pour l'accueil d'élèves peuvent être incluses dans le calcul du 1 % de la masse salariale dédiée à la formation.

Appui pédagogique

- Accompagnement de l'entreprise par l'établissement scolaire.

Pas trop vite!

Lorsqu'une entreprise accueille un élève, il peut lui sembler avantageux de le maintenir en emploi...

Ces élèves ne remplacent pas le personnel de votre entreprise. Leur présence permet de réaliser des projets qui n'auraient pu être concrétisés autrement.

Il est important de les encourager à terminer leur programme d'études et à obtenir leur diplôme avant de les engager à titre d'employés permanents.

Ça vous intéresse?

Pour accueillir des élèves en alternance travail-études, vous pouvez manifester votre intérêt à l'établissement scolaire qui offre le programme d'études correspondant à vos besoins.

Pour en savoir plus sur l'alternance travail-études ou pour connaître les programmes d'études offerts, consultez le site Internet à l'adresse suivante :

www.mels.gouv.qc.ca/ate

ALTERNANCE TRAVAIL-études

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE



Recevoir des stagiaires en **ENTREPRISE**,
c'est tout un investissement!





Qu'est-ce que l'alternance travail-études?

L'alternance travail-études est une approche de formation adaptée aux besoins changeants du marché du travail, où l'apprentissage intègre des séquences en classe et en entreprise.

Les élèves participent à au moins deux stages en entreprise, qui représentent au moins 20% de la durée totale du programme d'études. L'alternance travail-études s'inscrit dans les programmes d'études reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



L'alternance travail-études, une formule gagnante!

En recevant des élèves en alternance travail-études dans votre entreprise, vous :

- préparez votre relève, évaluez votre futur personnel et réduisez le temps de formation lors de l'embauche;
- faites connaître vos besoins de formation au monde de l'éducation;
- renforcez la culture de formation au sein de votre personnel;
- améliorez votre compétitivité en expérimentant de nouvelles avenues grâce aux liens que vous entretenez avec l'établissement scolaire.

Vos employés y gagnent aussi!

- En côtoyant de nouvelles personnes.
- En étant au cœur d'une nouvelle dynamique d'équipe, avec les élèves et leur établissement scolaire.
- En prenant conscience de leurs propres compétences et de leur expertise.
- En vivant la passion de leur métier et le plaisir de la transmettre à d'autres.

Concrètement...

EN FORMATION PROFESSIONNELLE, LES SÉQUENCES EN ENTREPRISE SONT :

- habituellement de courte durée (à temps plein, de deux à trois semaines consécutives ou à temps partiel, de une à trois journées par semaine);
- habituellement non rémunérées, car les heures en entreprise font généralement partie du programme d'études.

EN FORMATION TECHNIQUE, LES SÉQUENCES EN ENTREPRISE SONT :

- habituellement de longue durée (à temps plein, de 8 à 16 semaines consécutives);
- obligatoirement rémunérées, car les heures en entreprise sont ajoutées à celles du programme d'études.

L'alternance travail-études touche plus de 10 000 élèves répartis dans 150 programmes d'études offerts par plus d'une centaine d'établissements scolaires.